

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 21 septembre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Marc Campagna, vice-président

CE-2011-917-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-918-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-919-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 SEPTEMBRE 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 14 septembre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-920-DEC APPUI / VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES / ROUTE RÉGIONALE 346

ATTENDU la réception de la résolution du 13 septembre 2011 numéro 2011-09-319 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demandant l'appui aux municipalités locales et régionales concernées par le tracé proposé de la route 346 afin qu'il soit analysé par la Direction régionale Laval-Mille-Îles du ministère des Transports du Québec (MTQ) en vue d'une reconnaissance officielle de cet axe comme route régionale, selon la nomenclature du MTQ ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de cette résolution ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif appuie la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines concernant la création d'un nouveau lien est-ouest dans la Couronne Nord à savoir la route régionale 346.

CE-2011-921-DEC DÉPART À LA RETRAITE / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU la réception de la lettre de démission du directeur des ressources humaines, M. Jacques Plante, en date du 12 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE M. Plante avise le directeur général que sa démission prendra effet à compter du 20 janvier 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de démission de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines de la Ville de Terrebonne, et ce, à compter du 20 janvier 2012.

Le Comité exécutif remercie M. Jacques Plante pour l'ensemble du travail accompli et pour ses loyaux services à titre de directeur à la Direction des ressources humaines de la Ville de Terrebonne.

Que la Direction générale soit et est mandatée afin d'amorcer le processus pour combler le poste de directeur(trice) à la Direction des ressources humaines.

CE-2011-922-DEC INTERVENTION / ÉTANG MASSON / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs entend procéder à l'analyse structurale du barrage de l'Étang-Masson ;

ATTENDU QU'il est requis de vider l'Étang-Masson pour procéder à cette analyse ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing. coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soit et est autorisé à procéder à l'analyse structurale du barrage de l'Étang-Masson et à vider, s'il y a lieu, ledit étang.

CE-2011-923-DEC RUE D'ANGORA / GESTION CÔTÉ TAILLON / SERVITUDE / CE-2011-156-DEC

ATTENDU QUE le 16 février 2011, le Comité exécutif adoptait la résolution numéro CE-2011-156-DEC acceptant une offre de servitude d'utilités publiques par Gestion Côté Taillon Inc. et 9225-8359 Québec Inc. en faveur de la Ville de Terrebonne et devant affecter une partie des lots 2 438 611 et 2 438 613, et ce, conformément à la description technique préparée par M. Normand Fournier en date du 12 juillet 2010;

ATTENDU QUE le plan et la description technique ont été refaits par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, en date du 4 avril 2011 sous le numéro 22 227 de ses minutes et que les lots qui y sont mentionnés portent maintenant les numéros 4 574 611 et 4 574 588 du cadastre du Québec,

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la résolution numéro CE-2011-156-DEC soit et est modifiée par le remplacement des lots numéros 2 438 611 et 2 438 613 par les lots numéros 4 574 594 et 4 574 588 du cadastre du Québec ;

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer ledit acte de servitude d'utilités publiques, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec tout propriétaire des lots mentionnés ci-dessus.

**CE-2011-924-REC PROJET DE RÈGLEMENT 500 / HONORAIRES
PROFESSIONNELS POUR L'ACQUISITION DE
PLUSIEURS TERRAINS REPRÉSENTANT L'ENSEMBLE
DES SECTEURS DE BIODIVERSITÉ, INCLUANT LES
BOISÉS D'INTÉRÊTS CONTENUS AU PLAN DIRECTEUR
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CÔTE DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procède aux différentes étapes requises pour la mise en œuvre du Plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, par la résolution 492-10-2010, a demandé à la MRC Les Moulins d'imposer un contrôle intérimaire pour l'ensemble des secteurs de biodiversité, incluant les boisés d'intérêts contenus au PDDDCT ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, par sa résolution 214-04-2011, a demandé à la MRC Les Moulins de modifier le schéma d'aménagement afin d'intégrer toutes les composantes du PDDDCT ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit entreprendre des démarches et des procédures juridiques afin de mettre en application le PDDDCT par la mise en place d'un corridor de biodiversité et à cette fin, elle procèdera à l'acquisition de parcelles de terrain à des fins de conservation et de boisés d'intérêts ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne devra, préalablement à la préparation du règlement d'emprunt pour décréter les acquisitions, procéder à l'octroi de divers mandats auprès de firmes professionnelles, à savoir : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, experts en environnement, experts en fiscalité, experts comptables, notaires et avocats ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (500) pour des honoraires professionnels pour l'acquisition de plusieurs terrains représentant l'ensemble des secteurs de biodiversité, incluant les boisés d'intérêts contenus au Plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne, et pour ce faire, un emprunt au montant de 1 021 300\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

**CE-2011-925-DEC PROLONGATION DE CONTRAT / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU le rapport présenté par M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, relativement au volume de dossiers en cours à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les services d'une conseillère en ressources humaines afin de pouvoir répondre aux besoins en matière de recrutement, de dotation, de formation et de développement des programmes de gestion des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif prolonge du 3 octobre 2011 jusqu'au 27 janvier 2012, le contrat de travail de Mme Mafalda Borges au poste de conseillère en ressources humaines à la Direction des ressources humaines.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Mafalda Borges.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2011-926-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES
MOTORISÉS « C » / SERVICE DE LA VOIRIE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Daniel Boissonneault au poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 26 septembre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2011-927-REC RENOUELEMENT / PROGRAMME D'ASSURANCE
COLLECTIVE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 151-03-2009 adoptée le 23 mars 2009 acceptant la soumission de La Capitale, assurance et gestion du patrimoine, pour les assurances collectives du personnel de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 511-10-2010 adoptée le 12 octobre 2010 acceptant le renouvellement, pour une année, du contrat pour les assurances collectives du personnel de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU le dépôt du rapport de la firme Optimum Actuares et Conseillers Inc., concernant le renouvellement des assurances collectives de la Ville de Terrebonne prévu pour le 1^{er} octobre 2011 ;

ATTENDU que l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit « qu'un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à cinq (5) ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq (5) ans. Les primes peuvent, après la période initiale, être modifiées pour la durée d'une nouvelle période » ;

ATTENDU que la Ville peut renouveler le programme d'assurance collective pour 1 an à compter du 1^{er} octobre 2011, conformément à la loi.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, de recommander au Conseil de renouveler le programme d'assurance collective auprès de La Capitale, assurance et gestion du patrimoine, pour une (1) année débutant le 1^{er} octobre 2011, le tout suivant le rapport de la firme Optimum Actuares et Conseillers Inc., daté du 9 septembre 2011.

**CE-2011-928-DEC RENOUELEMENT / BAIL / 359, MONTÉE DES
PIONNIERS / SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE
PROFESSIONNELS MONTÉE DES PIONNIERS**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-146-DEC autorisant la signature d'un bail pour la location du local situé au 359, montée des Pionniers (poste de quartier), et ce, pour une période de trois (3) ans avec option de renouvellement pour une période excédentaire de deux (2) ans ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit bail pour une période de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail de location à intervenir avec la Société en commandite centre professionnel montée des Pionniers pour un local situé au

359, montée des Pionniers pour un montant de 20 500\$ (taxes en sus) pour l'année 2012, et ce, pour une période de trois (3) ans avec option de renouvellement pour une période excédentaire de deux (2) ans au même coût avec majoration de l'indice du prix à la consommation tel que publié par Statistiques Canada pour le Québec pour la période des trente-six (36) mois précédents plus 6%.

CE-2011-929-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE CANALISATION D'UN FOSSÉ, D'ENGAZONNEMENT ET D'INSTALLATION DE CLÔTURES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour des travaux de canalisation d'un fossé, d'engazonnement et d'installation de clôtures (SOU-2011-75);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 septembre 2011 à 11 h 02, à savoir :

Excavation Réjean Allaire Itée	29 526,43\$
Jean Villeneuve Sablière	37 897,15\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Réjean Allaire Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 septembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION RÉJEAN ALLAIRE LTÉE**, datée du 11 septembre 2011, pour des travaux de canalisation d'un fossé, d'engazonnement et d'installation de clôtures, le tout pour un montant de 25 917,42\$ (taxes en sus) (29 526,42\$ t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0255 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0256, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 30 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-320-00-514 (fossés), soit accepté.

CE-2011-930-DEC SOUMISSION / FOURNITURE D'HUILES DIVERSES EN VRAC

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture d'huiles diverses en vrac (SOU-2011-79);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 août 2011 à 11 h 02, à savoir :

	Prix marque Total	Prix marque Castrol
Pièces d'Auto Lacrois	39 161,72\$	42 761,75\$ <i>non conforme</i>
UAP Inc. / Napa Terrebonne	---	42 820,99\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie UAP inc. / Napa Terrebonne s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 septembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **UAP INC. / NAPA TERREBONNE**, datée du 29 août 2011, pour pour la fourniture d'huiles diverses en vrac, le tout pour un montant de 37 587\$ (taxes en sus) (42 820,99\$

t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0257 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-931-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE /
CONTRAT PRÉVOYANT LA POSE D'UNE CONDUITE
D'ÉGOUT PLUVIAL À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE
FERROVIAIRE / CHEMINS DE FER QUÉBEC-
GATINEAU INC.**

ATTENDU QUE le projet G-2010-028-02 prévoit l'installation d'une conduite d'égout pluvial sur l'emprise ferroviaire, rue de la Gare ;

ATTENDU QU'une entente a été élaborée suite aux discussions entre Chemins de fer Québec-Gatineau Inc. et la Direction du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE ce contrat est d'une durée de vingt (20) ans et la Ville de Terrebonne doit déboursier un montant unique de 9 500\$ plus des frais administratifs de 350\$ et de 600\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE ce contrat permettra la construction de l'égout pluvial dans l'emprise ferroviaire, rue de la Gare ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat prévoyant la pose d'une conduite d'égout pluvial à l'intérieur de l'emprise ferroviaire.

Que le montant de 10 450\$ (taxes en sus) pour la réalisation de ce contrat soit pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 484. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0258 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-932-DEC SOIRÉES D'OBSERVATION D'ÉTOILES / CLUB
ASTRONOMIE DES MOULINS / 24 SEPTEMBRE, 1^{er},
8, 15, 22 ET 29 OCTOBRE 2011 / PARC DE LA
RIVIÈRE**

ATTENDU la demande du Club astronomie des Moulins pour tenir, comme les années passées, des soirées d'observation d'étoiles les 24 septembre, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 octobre 2011 au parc de la Rivière, de 20 h à 1 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club astronomie des Moulins à tenir des soirées d'observation d'étoiles les 24 septembre, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 octobre 2011 au parc de la Rivière, de 20 h à 1 h. Les activités seront remises au lendemain de chacune de ces dates en cas de mauvaise température.

Le tout conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

- 1) **Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du parc.

- 2) **Heure d'activité**
Les activités pourront avoir lieu jusqu'à 1 h du matin.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2011-933-DEC SPECTACLE GRATUIT DE GLISSE SUR NEIGE /
CLUB OPTIMISTE DE TERREBONNE / 1^{er} OCTOBRE
2011 / 790, RUE SAINT-PIERRE**

ATTENDU la demande du Club Optimiste de Terrebonne pour présenter pour une deuxième année des démonstrations et une compétition de sport d'action en milieu urbain, dans le stationnement municipal situé devant le 790, rue Saint-Pierre, le samedi 1^{er} octobre 2011, de 8 h à 24 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club Optimiste de Terrebonne à présenter des démonstrations et une compétition de sport d'action en milieu urbain dans le stationnement municipal situé devant le 790, rue Saint-Pierre, le 1^{er} octobre prochain, de 8 h à 24 h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site de 10h à minuit la journée de l'événement.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2011-934-DEC CROSS-COUNTRY / COMMISSION SCOLAIRE DES
AFFLUENTS / 13 OCTOBRE 2011 / PARC ANGORA**

ATTENDU la demande faite par la Commission scolaire des Affluents pour tenir un cross-country, le jeudi 13 octobre 2011 de 9h à 15h30 au parc Angora ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Commission scolaire des Affluents à tenir un cross-country, le jeudi 13 octobre 2011 de 9h à 15h30 au parc Angora, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Réduction ou interruption de la circulation automobile

La fermeture partielle ou totale de la rue d'Angora (entre de Vincennes et côte Boisée) de 9h30 à 10h15 et de 12h30 à 13h30 devra faire l'objet d'une entente entre le comité organisateur, la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de la police.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans les différents sites pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Interdiction de stationner

Il y aura interdiction de stationner sur la rue d'Angora de 7h à 14h. Le comité organisateur verra à aviser les citoyens par lettre le 12 octobre au plus tard.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

5) Produits comestibles

Le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-935-DEC BORNES D'ACCÈS PUBLIC INTERNET « WI-FI » SANS FRAIS

ATTENDU le rapport de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, concernant l'installation de bornes d'accès public internet « WI-FI » sans frais dans les parcs, les bibliothèques, centres communautaires, etc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise les Directions du loisir et vie communautaire et des technologies de l'information à :

- établir les fondements de la structure de fonctionnement ;
- définir comment la Ville, avec ses capacités monétaires, techniques et d'encadrement, pourrait faciliter la création d'une telle entité et la soutenir, du moins au départ ;
- présenter un projet structurant au Comité exécutif dans le cadre de la préparation budgétaire 2012 ;
- solliciter, le cas échéant et s'il y a lieu, via les médias locaux, les citoyens intéressés à mettre sur pied une corporation à cette fin.

CE-2011-936-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire